



Prix : 0€

10 septembre 2013 : Retraite

Journée nationale d'actions interprofessionnelle unitaire

Lundi 09 septembre 2013, par [CGTEMS](#)

contact@cgtems.fr ; 06 80 34 32 18

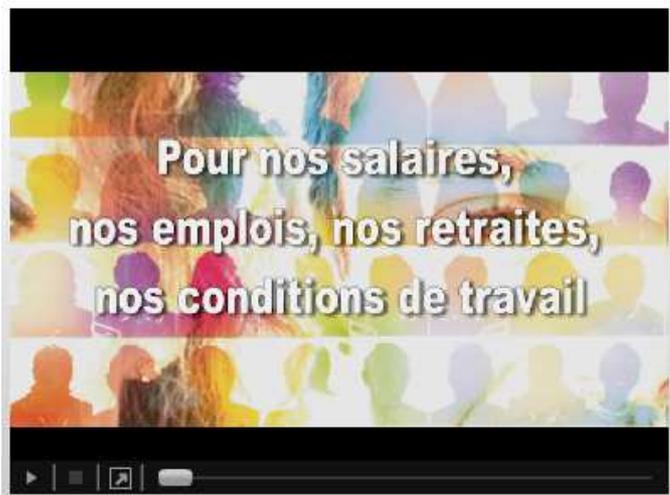
N'hésitez pas à réagir à cet article sur : <http://www.cgtems.fr/commun/spip.php?article184>



Appel intersyndical à la grève et manifestation le 10 septembre 2013

La CGT Econocom, la Fédération CGT des sociétés d'études, se félicitent de l'appel commun des organisations syndicales CGT, FO, FSU, SUD à une journée nationale d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le **10 septembre 2013**.

En vidéo, les raisons d'agir ensemble.



Vidéo disponible sur <http://www.cgtems.fr/commun/spip.php?article184>

Elles ne sauraient accepter tout allongement de la durée de cotisation, l'opposition public/privé, la sous-indexation des pensions et des salaires portés aux comptes.

Alors que la durée de cotisation requise pour avoir une retraite à taux plein est passée de 37,5 ans à 41,5 ans, suite aux réformes successives, soit quatre ans en l'espace de seulement 26 ans.

Malgré cela le Premier ministre vient d'annoncer les grandes lignes de la future réforme des retraites.

Cette réforme se situe dans la continuité des précédentes en privilégiant la poursuite jusqu'en 2020 de l'allongement de la durée de cotisation prévue par la loi Fillon, et en prolongeant ces dispositions après 2020. Il serait ainsi demandé 43 ans de cotisations aux jeunes nés à partir de 1973 alors même qu'on sait qu'ils rentrent de plus en plus tard dans le monde du travail. Ils atteindront ainsi l'âge du taux plein bien après 65 ans. Pour la CGT, ces dispositions sont orientées contre la jeunesse.

Les salarié-e-s mais aussi les jeunes qui sont au

Ne pas jeter sur la voie publique

chômage comme ceux qui font des études longues seraient ainsi contraints, si leur santé leur permet et si un employeur accepte de les garder, de prolonger leur activité jusqu'à 68 voire 70 ans ! Scénario similaire pour les femmes qui cumulent carrières incomplètes, et montant de pensions faibles, directement lié aux inégalités professionnelles !

Résultat :

► Pour de nombreux salariés, il sera impossible de prendre sa retraite à 62 ans sans subir une très forte décote sur le montant de leur pension.

► Pour la moitié des salariés qui sont sans emploi lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite, il sera impossible de cotiser plus longtemps. Ils verront le montant de leur pension s'effondrer.

Nous rappelons que la durée de cotisations s'est déjà considérablement allongée sous le coup des réformes successives, pour passer de 37,5 annuités en 1993 à plus de 41 ans aujourd'hui.

Dans le même temps l'espérance de vie en bonne santé a diminué d'un an pour s'établir à 61,9 ans pour les hommes et 63 ans pour les femmes.

Pourtant, invité dimanche 16 juin sur le plateau de M6, le président HOLLANDE a confirmé la volonté du gouvernement : « *nous allons continuer à augmenter la durée de cotisations* ».

Pour nous, ce projet est inacceptable !

Seule une large mobilisation des salarié-e-s pourra faire reculer le gouvernement.

Par conséquent, nous appelons l'ensemble des salarié-e-s d'Econocom à se joindre à la grève le mardi 10 septembre pour exiger l'abandon de ces mesures et empêcher un recul majeur qui privera des millions de salarié-e-s de leurs droits à la retraite.

**Salaires – Emploi – retraite
L'urgence
de la mobilisation!**

Réforme des retraites : la CGT renouvelle ses propositions

Le secrétaire général de la CGT a écrit une lettre ouverte à Jean-Marc Ayrault à la suite de la rencontre avec le Premier ministre ce 26 août. « Une réforme est nécessaire », affirme Thierry Lepaon, « elle doit être destinée à améliorer la situation des retraités actuels et futurs et à favoriser l'emploi et les salaires ».

[Voir le texte intégral du courrier adressé à Jean-Marc Ayrault](#)

Cotiser plus longtemps : La fausse bonne idée

Cotiser plus longtemps ? Six bonnes raisons de le refuser !

Le gouvernement envisage encore de prolonger l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 annuités pour la génération née en 1973. Nous avons toutes les raisons de nous opposer à cette réforme qui, loin de répondre aux évolutions de la société, mine le système par répartition.

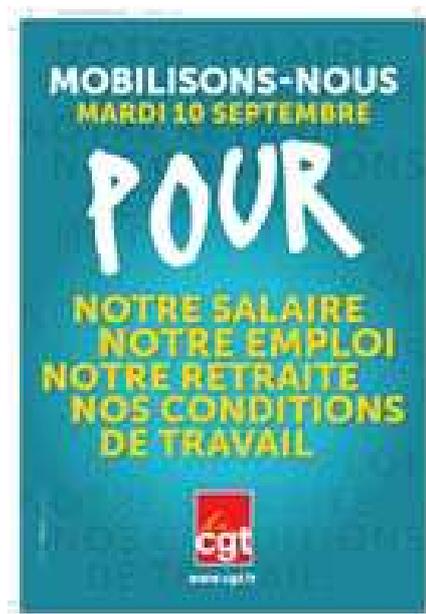
- 1) **L'allongement de la durée de vie, les salariés ont déjà donné !** L'allongement de la durée de cotisation est souvent justifié par le MEDEF et les libéraux par un prétendu allongement de la durée de vie (en bonne santé).
- 2) **Travailler plus longtemps et toucher moins.** Du fait de la « décote », la durée de cotisation requise génère un effet de « double peine » : la retraite baisse plus que proportionnellement au nombre de trimestres manquants. Ainsi la décote peut diminuer le taux de remplacement de la pension de 25% par rapport aux nombre d'années effectivement cotisées.
- 3) **Les salariés ne maîtrisent pas leur durée de cotisation.** Le principe de l'allongement de la durée de cotisation consiste à « inciter » les salariés à travailler plus longtemps. Seulement dans bien des cas on ne choisit pas son nombre d'annuités.
- 4) **Les femmes particulièrement pénalisées.** Les femmes, notamment du fait de leurs interruptions de carrière plus fréquentes et qui sont plus concernées par le temps partiel, réunissent moins de trimestres validés que les hommes.
- 5) **Une mesure largement évitable.** Le Premier ministre a affirmé « qu'il n'y a pas d'autre solution » qu'un allongement de la durée de cotisation. Rien n'est moins vrai !
- 6) **Plutôt que de travailler plus vieux, en mauvaise santé, organisons de vraies carrières complètes pour tous.** Le MEDEF et les libéraux, entendus par les gouvernements successifs plaident pour un allongement systématique de la durée de cotisation et de l'âge légal de la retraite. Dans le même temps les entreprises poussent les salariés seniors vers la sortie, se refusent à embaucher les salariés passé 50 ou 55 ans quel que soit leur expérience, et multiplient les embauches de jeunes sous formes de contrats précaires et de stages plutôt qu'en CDI.

Une bonne réforme, c'est possible ? OUI !

Il est possible d'imposer une réforme des retraites qui :

- Corrige les effets des réformes régressives passées,
- Assure pour toutes les générations, notamment les plus jeunes, un niveau de pension convenable dès 60 ans,
- Reconnaisse la pénibilité en permettant des départs anticipés.

Alors que les profits des grands groupes sont florissants, que les dividendes versés aux actionnaires ont progressé 7 fois plus vite que la masse salariale ces trente dernières années, que des dirigeants d'entreprises s'octroient des salaires annuels supérieurs à ce que plus d'un salarié sur deux ne gagnera pas sur toute une vie, qui osera prétendre qu'il n'y a pas d'argent pour les retraites ?



Inquiétudes, amertume et colère ne cessent de grandir parmi nous... Salariés, jeunes, privés d'emploi, retraités

Les salaires, les minima sociaux et les pensions stagnent ou régressent. Le chômage continue sa hausse insupportable. Nos conditions de travail se dégradent. La jeunesse galère de petits boulots en sales boulots. La perspective d'une retraite bien méritée et d'une reconnaissance de la pénibilité au travail s'éloignent... Nous vivons de plus en plus mal l'aggravation des inégalités, l'intensification de la précarité et de la misère.

Pendant que le gouvernement abdique chaque jour davantage face aux marchés financiers, le patronat en réclame toujours plus... De nouveau, c'est à nos retraites qu'il veut s'en prendre aujourd'hui pour réduire le coût du travail, faire éclater notre système de sécurité sociale fondé sur la répartition des richesses créées par le travail.

Chaque jour confirme l'urgence de notre intervention, ensemble et de plus en plus nombreux pour que ça change vraiment et durablement.



Le coût du travail serait le problème, et si on parlait du coût du capital ?

Nous vous invitons à voire ou revoir la deuxième partie de notre [article 163](#).

Le travail que les salariés produisent à tous les niveaux, dans tous les secteurs et dans toute leur diversité crée des biens et produits utiles à tous. Il permet aux entreprises françaises de dégager des marges financières, qui même si elles accusent un fléchissement du fait de la crise, doivent pouvoir financer les investissements, l'augmentation des salaires, l'emploi et nos systèmes solidaires de protection sociale : la retraite, la santé, la famille, l'assurance chômage.

Aujourd'hui les moyens de relance de l'économie sont captés par les actionnaires dont les dividendes ne cessent d'augmenter au détriment de la rémunération du travail et des investissements nécessaires pour développer les entreprises.

Le patronat vient d'obtenir 20 milliards de crédit d'impôts portant ainsi à 200 milliards les aides publiques aux entreprises qui font défaut au budget de l'état. Malgré cela, l'industrie continue de détruire des emplois, et les mécanismes d'exonérations de cotisations sociales entretiennent la non reconnaissance des qualifications des salariés.

Le travail n'est pas un coût, c'est une richesse !

Pour cela, la **CGT** fait des propositions concrètes et les met en débat auprès de vous.

Exigeons une autre répartition des richesses, pour les salaires, à commencer par le Smic, pour les retraites, pour le droit à la santé et notre protection sociale.

Pour une réforme ambitieuse du système de retraite par répartition, avec un âge d'ouverture des droits dès 60 ans, la prise en compte de la pénibilité, un niveau de pension d'au moins 75 % du salaire, garantissons son financement solidaire fondé sur le travail.

C'est pourquoi, la CGT vous propose de décider très nombreux, d'une première journée d'action unitaire, de grève et de manifestations le 10 septembre 2013.

Pour changer la donne, la CGT propose

Salaires, emploi, conditions de travail, pénibilité, retraite, santé... Sont au centre des luttes et de la bataille idéologique menée par le patronat et le gouvernement. Pour la **CGT**, pas de doute, c'est le coût du capital qu'il faut réduire. Seul le travail humain produit des richesses.

En trente ans, la masse salariale des entreprises a été multipliée par 3,6 alors que la somme des dividendes versés aux actionnaires a été multipliée par 20. Cette évolution s'est faite au détriment de la rémunération du travail, de l'emploi de qualité, des droits des salariés...

La **CGT** considère que le niveau de compétitivité peut être significativement amélioré :

- ▶ En réduisant la rémunération excessive du capital ;
- ▶ En revalorisant le travail dans toutes ses dimensions (salaires, organisation et conditions de travail, emploi qualifié...) ;
- ▶ En consacrant l'essentiel des profits aux investissements, à l'innovation, à la recherche-développement.

[Disponible ici](#), le dossier **CGT** intitulé « Une bonne réforme, c'est possible ? ».



ON NE LÂCHE RIEN
La solution c'est nous
TOUS ENSEMBLE !

Rejoignez un syndicat composé de salarié-e-s en faveur des salarié-e-s.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal : Ville :

Email : Tel. :

Catégorie professionnelle :
Ingénieur - Cadre - Employé - Technicien - Agent de Maîtrise

06 80 34 32 18 contact@cgtem.fr

Sociétés d'Etudes NELSON MARQUES 263 rue de Paris - Case 421 - 93514 MONTREUIL CEDEX

Vous trouverez [ici 13 fiches](#) pour décrypter la réforme des retraites, dont voici le sommaire :

- 1) La retraite à 60 ans, un sujet toujours d'actualité
- 2) Allongement de la durée de cotisation
- 3) Calcul des pensions
- 4) Garantir un bon niveau de pension
- 5) Reconnaître la pénibilité
- 6) Corriger les inégalités femmes-hommes
- 7) Droits familiaux
- 8) Jeunes et retraite
- 9) Validation des années d'études
- 10) Validation des périodes de précarité
- 11) Financement
- 12) « Coût du travail » et coût du capital
- 13) Maison commune des régimes de retraite

prêts pour une baisse de votre retraite ?

Allongement de la durée de cotisation =
baisse de votre retraite

37,5 annuités en moyenne
au départ en retraite

+404 142 43

augmentation de la durée
de cotisation nécessaire
pour une retraite à taux plein



augmentation de la
décote pénalisante,
à moins de travailler jusque

62 63 64 65 66 67 68 69 ans...

Vous avez fait
des études ?
Dites au revoir à la
retraite à taux plein

26ans

en moyenne pour les
premières cotisations



donc, pas de retraite
complète avant 69 ans

Retarder le départ en retraite,
c'est aussi repousser l'accès à
un emploi stable pour les jeunes.

Des pensions encore
plus dégradées pour
les femmes



annuités en moyenne
au départ en retraite.

-27%

de salaire en moyenne.

suppression de cotisations
patronales à la Sécurité Sociale :
35 000 000 000€

Hausse de cotisations
retraites pour les employeurs :
2 000 000 000€

Alors que le chômage augmente et
l'espérance de vie en bonne santé baisse.

3 raisons de vous mobiliser le 10 septembre

Les études, un temps perdu ?



étudier
c'est travailler



La solution du rachat est une illusion
au vu de la situation de l'emploi
et le niveau des salaires.

La prise en compte des années
d'études dans le calcul des retraites
devrait être un droit acquis lors de
l'obtention de son diplôme.

L'égalité femmes-hommes :
on a tous à y gagner

Si les entreprises respectaient
la loi sur l'égalité professionnelle
cela rapporterait

5 000 000 000€

de cotisations d'ici **2015**

10 000 000 000€

d'ici **2020**

Financer, c'est possible :

- ✓ en modulant les cotisations et en conditionnant les aides publiques aux politiques de salaire et d'emploi des entreprises,
- ✓ en remettant en cause des exonérations de cotisations sociales (30 milliards par an),
- ✓ en cotisant sur l'ensemble de la rémunération (l'épargne, l'intéressement ou la participation ne comptent pas pour la retraite)
- ✓ en créant une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises (20 à 30 milliards par an).

<http://www.cgtems.fr>

NON A L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE COTISATION ! NON A LA REFORME AYRAULT - FILLON - CFTD !

1993 - 2003 - 2007 - 2013 : 20 ans de réformes et de recul sociaux ! Ça suffit !

TOUS EN GREVE ET DANS LA RUE LE 10 SEPTEMBRE 2013 !